

Projet Hameau des Champs 2



À la suite de la décision du tribunal administratif de Versailles du 29 décembre 2025 annulant en première instance le PLU de 2023, le PLU de 2009 s'applique à nouveau. La parcelle concernée n'est dès lors plus considérée comme constructible : le projet « Hameau des Champs 2 » ne peut donc pas être réalisé à ce stade.

12 logements sociaux supplémentaires

Afin de répondre aux obligations fixées par l'État en matière de logements sociaux, la commune travaille depuis plusieurs mois sur un projet d'extension du Hameau des Champs.

Ce projet a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique organisée le **27 novembre dernier**.

Un projet intégré dans son environnement

L'architecture proposée s'insère dans le quartier existant en privilégiant une composition harmonieuse : présence importante de végétation, matériaux naturels (bois, tuiles plates) et circulations extérieures perméables.

Le projet est organisé en **trois ensembles de bâtiments**. L'alternance entre enduits de deux tonalités et bardage bois permet de rythmer l'ensemble et d'éviter l'effet de masse. Un parking d'une douzaine de places

est prévu en fond de site, complété par quelques stationnements devant les logements.



(Photos non contractuelles)

Un projet à impact environnemental maîtrisé

Les logements seront construits en **ossature bois** avec une **isolation biosourcée**, afin de réduire l'impact environnemental du projet.

Le chauffage sera assuré par des **pompes à chaleur**, dont l'insonorisation fera l'objet d'un traitement spécifique.

Une offre de logements adaptée aux besoins

Selon la proposition du bailleur **IRP**, le programme prévoit **12 logements**, répartis comme suit :

- 11 maisons, dont une divisée en deux logements,
- 6 logements PLAI (loyers les plus bas),
- 6 logements PLS (loyers intermédiaires),
- Typologies prévues : **2 T2, 7 T4 et 3 T5**.

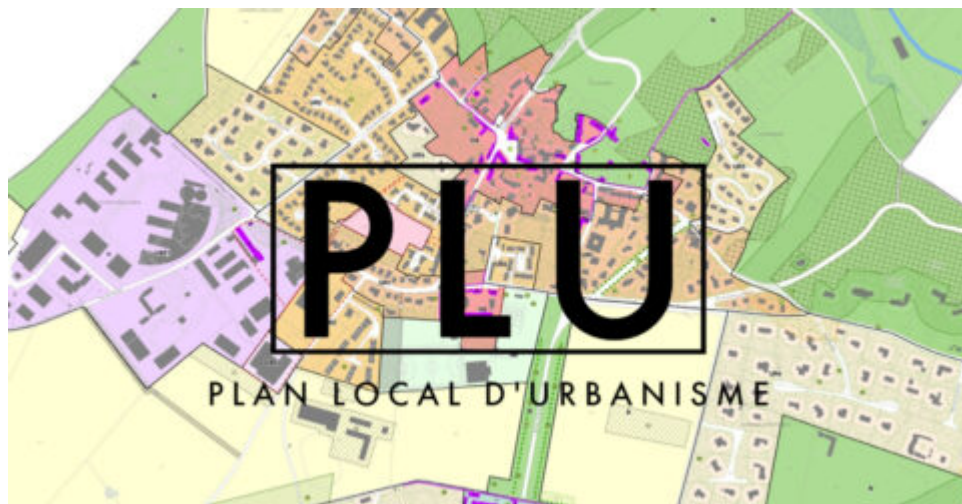
Cette diversité vise à répondre à différents profils de foyers.

Calendrier prévisionnel

Les échanges lors de la réunion publique ont permis de recueillir les avis des habitants, qui ont conforté le projet de dépôt du permis de construire prévu **avant la fin de l'année**.

Après la phase d'instruction et le choix des entreprises, le démarrage des travaux est envisagé **fin 2026**, pour une durée estimée à environ **18 mois**.

Sur le même sujet



Vie municipale

Annulation du PLU : la commune mobilisée pour préserver son identité rurale

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)